

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 13 Procurations : 2 Absents : 0 Votants : 15

Date de convocation : 9 octobre 2026

Date d'affichage de la convocation : 9 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à 20h30,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Magali COULET, Maire.

Etaient présents : Magali COULET, Éric SAQUET, Célia VILLARET, Robin SAQUET, Myriam FABRE, Yves BONNEFOUS, Régine BOUSQUIÉ, Nicolas BOYER LUCHE, Cyrille DURAND-FONTANEL, Antoine FABRY, Christian JULIAN, Sylvie LARRAZ, Evelyne MICHELLON.

Etaient représentés : Sylvie SEMPÉRÉ par Sylvie LARRAZ, Audrey SOUYRIS par Antoine FABRY.

Objet : Budget principal 2026 – Décision modificative n° 3

Délibération n° 2026-114

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée en charge des finances propose la décision modificative suivante sur le budget principal de la commune :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 10222 : FCTVA		1 811.00 €		
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves		1 811.00 €		
D 2131-2501 : Hôtel de Ville		4 000.00 €		
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techni	3 000.00 €			
D 2183 : Matériel informatique	2 811.00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 811.00 €	4 000.00 €		
Total	5 811.00 €	5 811.00 €		
Total Général		0.00 €		0.00 €

Où cet exposé, le Conseil Municipal :

- **Adopte** la décision modificative n° 3 portant modification du budget principal telle que présentée par Madame Célia VILLARET, adjointe déléguée en charge des finances.

Délibération adoptée à 15 voix pour.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Robin SAQUET



Fait à NANT, le 15 octobre 2026.

La Maire,

Magali COULET



16 OCT. 2026

Transmis au représentant de l'Etat le : 16 OCT. 2026.....

Publié le :

Madame la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>